



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naissance

Question écrite n° 38767

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la progression du nombre de naissances prématurées. En France, 65 000 enfants naissent prématurément chaque année, représentant 7 % à 8 % des naissances totales, en 1995 ce chiffre était de 5,4 %. Cette progression a fait passer la France du 7e au 20e rang dans le classement des plus faibles taux de mortalité infantile en Europe. Ces naissances coûtent chaque année plus d'un milliard et demi d'euros à l'État, sans compter les soins post-hospitalisation, dont le coût est particulièrement élevé. Bien que les enfants prématurés soient de mieux en mieux pris en charge, et qu'ainsi leur espérance de vie est en constante augmentation, il semble nécessaire d'intervenir rapidement pour agir sur les facteurs directement responsables de la précocité de ces naissances. Elle lui demande les mesures envisagées par le Gouvernement pour mettre en oeuvre un plan Prématuré.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 26 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Cependant, dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le Collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié cinq axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatalogie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38767

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10226

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12639